

Canada
Province de Québec
M.R.C. Lac Saint-Jean Est
MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION-DE-NOTRE-SEIGNEUR

L'Ascension-de-Notre-Seigneur, le 5 décembre 2016.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de L'Ascension-de-Notre-Seigneur, tenue le 5 décembre 2016, à dix-neuf heures trente (19h30), à la salle du conseil du Centre communautaire, sous la présidence de M. Louis Ouellet, maire.

Sont aussi présents les membres du conseil suivants :

M. Louis Harvey, conseiller au district no 1;
M. Jean Tremblay, conseiller au district no 2;
M^{me} Nathalie Larouche, conseillère au district no 3;
M^{me} Lise Blackburn, conseillère au district no 4;
M^{me} Nellie Fleury, conseiller au district no 5;
M. Michel Harvey, conseiller au district no 6.

Assiste également à cette session :

M. Normand Desgagné, directeur général et secrétaire-trésorier.

Ordre du jour

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Mot de bienvenue;
- 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 3.0 Approbation des minutes de la séance ordinaire du 7 novembre 2016 et de la séance spéciale du 21 novembre 2016;
- 4.0 Rapport du maire sur la situation financière de la Municipalité;
- 5.0 Approbation des comptes pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2016;
- 6.0 Lecture de la correspondance;
- 7.0 Rapport des comités;
- 8.0 Avis de motion – Règlement n°2016-430 ayant pour objet d'établir les prévisions budgétaires 2017 de la Municipalité de L'Ascension de N.-S.;
- 9.0 Avis de motion – Règlement n°2016-431 ayant pour objet d'adopter les modalités de paiements des taxes foncières et des compensations pour l'exercice financier 2017;
- 10.0 Avis de motion – Règlement n°2016-432 fixant la tarification électrique des résidents de l'Île à Nathalie pour l'exercice financier 2017;
- 11.0 Adoption des prévisions budgétaires révisées de l'office Municipal d'Habitation pour l'exercice financier 2016;
- 12.0 Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2017 de l'Office Municipal d'Habitation;
- 13.0 Adoption du Règlement n° 2016-429 ayant pour objet de décréter la réalisation des travaux de rénovation de l'aréna municipal au montant de 1 490 112\$, ainsi qu'un emprunt du même montant;

- 14.0 Utilisation d'une partie du solde disponible des règlements d'emprunt fermé au 31 décembre 2016;
- 15.0 Demande de compensation pour l'entretien des chemins à double vocation;
- 16.0 Demande de dérogation mineure de Monsieur Maxime Villeneuve en regard de la propriété située au 1320, 2^{ième} Rue Est;
- 17.0 Demande de dérogation mineure de Monsieur Maxime Villeneuve en regard de la propriété située au 1330, 2^{ième} Rue Est;
- 18.0 Renouvellement – Entente Intermunicipale de fourniture de service relative à l'urbanisme;
- 19.0 Autorisation de signataire – Protocole d'entente d'Hébergement, École Garnier de l'Ascension de N.-S.;
- 20.0 Autorisation de signataire – Convention dans le cadre du projet d'implantation de chute à livres pour la bibliothèque publique affiliée à Réseau Biblio;
- 21.0 Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable;
- 22.0 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil municipal;
- 23.0 Dépôt du registre des déclarations de réception de marque d'hospitalité ou d'avantages reçus conformément à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;
- 24.0 Collecte de Noël « Sapin du bon sens »;
- 25.0 Octroi de subvention à différents organismes;
- 26.0 Rapport mensuel du maire;
- 27.0 Affaires nouvelles:
 - 27.01
 - 27.02
 - 27.03
- 28.0 Période de questions des citoyens;
- 29.0 Levée de la séance ordinaire.

Mot de
bienvenue et
prière

MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, observe un court moment de silence, et après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance ordinaire.

Lecture et
adoption de
l'ordre du jour

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après la lecture de l'ordre du jour faite par le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur le maire demande son adoption.

R. 2016-220

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Madame la conseillère Lise Blackburn,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par le directeur général et secrétaire-trésorier.

De laisser ouvert l'item "Affaires nouvelles":

Adoptée

Approbation des minutes de la séance ordinaire du 7 novembre 2016 et de la séance spéciale du 21 novembre 2016

APPROBATION DES MINUTES DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2016 ET DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 21 NOVEMBRE 2016

R.2016-221

APPROBATION DES MINUTES DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2016 ET DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 21 NOVEMBRE 2016

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Nathalie Larouche,

APPUYÉE par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que les minutes de la séance ordinaire du 7 novembre 2016 et de la séance spéciale du 21 novembre 2016 soient adoptées telles que rédigées par le directeur général et secrétaire-trésorier.

Adoptée

Rapport du maire sur la situation financière de la municipalité

RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ

Monsieur le maire Louis Ouellet donne lecture de son rapport annuel.

Approbation des comptes pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2016

APPROBATION DES COMPTES POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 30 NOVEMBRE 2016

R. 2016-222

APPROBATION DES COMPTES POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 30 NOVEMBRE 2016

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Madame la conseillère Nellie Fleury,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

D'approuver la liste des comptes à payer pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2016 au montant de 91 902.74 \$.

D'approuver la liste des comptes déjà payés pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2016 au montant de 54 608.72 \$.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à payer lesdits comptes à payer au montant de 91 902.74 \$.

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution numéro R. 2016-222.

Signé, ce 5 décembre 2016.

Normand Desgagné,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Lecture de la
correspondance

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

- 1.0 Reçu le 1^{ier} novembre 2016, de Monsieur Luc Fortin, ministre de la Culture et des Communications, une correspondance sollicitant la collaboration des maires à l'égard de la protection et de la mise en valeur de notre patrimoine culturel. La Loi sur le patrimoine culturel est la législation québécoise qui établit le champ d'action du gouvernement du Québec et des municipalités en cette matière. Elle peut venir en aide aux villes et municipalités du Québec qui désirent protéger et mettre en valeur les éléments patrimoniaux qui sont situés sur leur territoire.
- 2.0 Reçu le 2 novembre 2016, de Monsieur Marc Asselin, maire de ville d'Alma, une invitation à assister à une cérémonie prévue le 11 novembre pour la commémoration du jour du souvenir.
- 3.0 Reçu le 2 novembre 2016, de Monsieur Luc Fortin, ministre de la Culture et des Communications, une correspondance sollicitant les municipalités afin de soutenir les efforts du gouvernement visant à renforcer le visage français du Québec.
- 4.0 Reçu le 17 novembre 2016, de Monsieur Jean-François Bellemarre, direction générale des infrastructures, Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire, une lettre nous informant que la version corrigée de notre programmation de travaux révisée a été acceptée par le MAMOT.
- 5.0 Reçu le 21 novembre 2016, de la Firme Mallette, les règles mises en place par le gouvernement du Régime volontaire d'épargne retraite pour les entreprises de plus de cinq (5) employés.
- 6.0 Reçu le 21 novembre 2016, de Madame Diane Lemieux, Commission de la Construction du Québec, la collaboration de la CCQ suite à l'adoption par le gouvernement du projet de Loi 83 permettant aux municipalités de faire réaliser par leurs propres employés des travaux de rénovation et modification à des bâtiments municipaux.
- 7.0 Reçu le 21 novembre 2016, de Monsieur Pascal Harvey, directeur services éducatifs, Commission Scolaire du Lac-St-Jean, le plan de répartition et de destination des immeubles 2017-2020 pour consultation.

Rapport des comités

RAPPORT DES COMITÉS

Les élus municipaux donnent un compte-rendu des comités auxquels ils sont attitrés.

Une (1) résolution est adoptée à cet item.

MOTION DE REMERCIEMENT AUX BÉNÉVOLES DANS LE CADRE DE L'ACTIVITÉ DE DÉPOUILLEMENT DE L'ARBRE DE NOËL

R.2016-223

MOTION DE REMERCIEMENT AUX BÉNÉVOLES DANS LE CADRE DE L'ACTIVITÉ DE DÉPOUILLEMENT DE L'ARBRE DE NOËL

Monsieur le conseiller Jean Tremblay propose, appuyé par Monsieur le conseiller Louis Harvey, que le Conseil municipal vote une motion de remerciement aux bénévoles ayant contribués au succès de l'activité dans le cadre du dépouillement de l'arbre de Noël.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Avis de motion
– Règlement
n°2016-430
ayant pour
objet d'établir
les prévisions
budgétaires
2017 de la
Municipalité de
L'Ascension de
N.-S

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N°2016-430 AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017 DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION DE N.-S

Monsieur le conseiller Michel Harvey présente un avis de motion à l'effet que lors d'une séance subséquente, il sera soumis pour approbation le Règlement n° 2016-430 ayant pour objet d'adopter le budget pour l'exercice financier 2017.

À la séance prévue pour son adoption, il ne sera pas nécessaire d'effectuer une lecture dudit règlement étant donné la demande de dispense de lecture produite par Monsieur Harvey

Avis de motion
– Règlement
n°2016-431
ayant pour
objet d'adopter
les modalités
de paiements
des taxes
foncières et des
compensations
pour l'exercice
financier 2017

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N°2016-431 AYANT POUR OBJET D'ADOPTER LES MODALITÉS DE PAIEMENTS DES TAXES FONCIÈRES ET DES COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017

Monsieur le conseiller Jean Tremblay présente un avis de motion à l'effet que lors d'une séance subséquente, il sera soumis pour approbation le Règlement n° : 2016-431 ayant pour objet d'adopter les modalités de paiement des taxes foncières et des compensations pour l'exercice financier 2017.

À la séance prévue pour son adoption, il ne sera pas nécessaire d'effectuer une lecture dudit règlement étant donné la demande de dispense de lecture produite par Monsieur Tremblay.

Avis de motion
– Règlement
n°2016-432
fixant la
tarification
électrique des
résidents de
l'Île à Nathalie
pour l'exercice
financier 2017

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N°2016-432 FIXANT LA TARIFICATION ÉLECTRIQUE DES RÉSIDANTS DE L'ÎLE À NATHALIE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017

Madame la conseillère Lise Blackburn présente un avis de motion à l'effet que lors d'une séance subséquente, il sera soumis pour approbation le Règlement n° 2016-432 fixant la tarification électrique des résidents de l'Île à Nathalie pour l'exercice financier 2017.

À la séance prévue pour son adoption, il ne sera pas nécessaire d'effectuer une lecture dudit règlement étant donné la demande de dispense de lecture produite par Madame Blackburn.

Adoption des prévisions budgétaires révisées de l'office Municipal d'Habitation pour l'exercice financier 2016

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES RÉVISÉES DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016

R.2016-224

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES RÉVISÉES DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016

Madame la conseillère Lise Blackburn propose, appuyée par Madame la conseillère Nellie Fleury, d'accepter les prévisions budgétaires révisées pour l'exercice financier 2016, adoptée par le conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de L'Ascension de Notre-Seigneur lors d'une assemblée régulière. La contribution de la municipalité sera de 6 350 \$ plutôt que 7 132 \$.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil municipal

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer la dépense mentionnée dans la résolution numéro R. 2016-224.

Signé, ce 5 décembre 2016.

Normand Desgagné,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2017 de l'Office Municipal d'Habitation

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION

R.2016-225

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION

Madame la conseillère Lise Blackburn propose, appuyée par Madame la conseillère Nellie Fleury, d'accepter les prévisions budgétaires 2017, adoptées par le Conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation de L'Ascension de N-S, lors d'une assemblée régulière et prévoyant des revenus de 70 533 \$ et des dépenses de 130 705 \$, le tout pour un déficit anticipé de 60 172 \$, déficit qui sera absorbé de la façon suivante :

Budget réel :	
Total des revenus:	70 533 \$
Total des dépenses :	130 705 \$
Total du déficit avant contribution :	60 172 \$
Contribution SHQ :	54 155 \$
Contribution Municipalité de L'Ascension de N.-S.	6 017 \$

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil municipal

Adoption du
Règlement n°
2016-429 ayant
pour objet de
décréter la
réalisation des
travaux de
rénovation de
l'aréna
municipal au
montant de
1 490 112\$,
ainsi qu'un
emprunt du
même montant

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2016-429 AYANT POUR OBJET DE
DÉCRÉTER LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE
L'ARÉNA MUNICIPAL AU MONTANT DE 1 490 112\$, AINSI QU'UN
EMPRUNT DU MÊME MONTANT**

RÈGLEMENT # 2016-429

Ayant pour objet de décréter les travaux de rénovation de l'aréna municipal
au montant de 1 490 112 \$ ainsi qu'un emprunt du même montant

R. 2016-226

- ATTENDU que les travaux de rénovation de l'aréna municipal effectués par la municipalité représentent une somme de 1 490 112 \$;
- ATTENDU que M. Luc Fortin, ministre délégués aux Loisirs et aux sports a transmis une correspondance à la municipalité le 17 février 2016 dans laquelle celui-ci confirme le versement d'une aide financière de 564 307,81\$ à la municipalité de l'Ascension-de-Notre-Seigneur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives-phase III en regard dudit projet;
- ATTENDU que le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a transmis une lettre le 25 août 2014 dans laquelle il confirme le versement d'une aide financière de 882 247,00\$ dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec pour la période 2014-2024;
- ATTENDU que dans cette correspondance dudit ministère, les travaux admissibles sont identifiés et doivent être réalisés suivant l'ordre de priorité qui y est indiqué;
- ATTENDU que cette correspondance du ministère datée du 25 août 2014 mentionne expressément qu'une municipalité peut utiliser 20% de la somme de l'aide financière pour réaliser les travaux admissibles de son choix et sans avoir à tenir compte de l'ordre de priorité des travaux fixés par ledit gouvernement;
- ATTENDU que la municipalité de l'Ascension-de-Notre-Seigneur désire utiliser la somme de 176 449\$ représentant 20% de l'aide financière qui lui a été attribuée par ledit gouvernement afin de rénover l'aréna municipal, lesdits travaux étant visés expressément par le paragraphe 4 de ladite correspondance;
- ATTENDU que les fonds généraux de la municipalité de l'Ascension-de-Notre-Seigneur sont insuffisants pour payer les sommes prévues pour lesdits travaux de rénovation de l'aréna municipal ;
- ATTENDU que pour payer le coût des travaux décrétés au présent règlement, un emprunt remboursable sur vingt ans est nécessaire;
- ATTENDU que la municipalité de l'Ascension-de-Notre-Seigneur affectera à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute aide et/ou contribution qu'elle recevra du Gouvernement du Québec dans le cadre du programme TECQ 2014-2024 ou du Ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur pour le paiement d'une partie ou de la totalité des coûts des travaux décrétés au présent règlement;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été valablement donné lors de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de l'Ascension-de-Notre-Seigneur tenue le 7 novembre 2016;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si ici au long récité.

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à effectuer les travaux de rénovation de l'aréna municipal pour une somme de 1 490 112 \$ selon les plans et devis préparés par la firme d'architecte Daniel Paiement portant les numéros A00 à A17 et la firme Unigec, portant les numéros 200 à 207 pour le volet structure, 400 à 431 pour le volet mécanique, ainsi que 500 à 508 pour le volet électrique en date du 14 décembre 2016, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimé détaillé préparé par la firme Daniel Paiement architecte, en date du 30 novembre 2016, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexe « A » et annexe « B ».

ARTICLE 3

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 490 112 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 490 112 \$ sur une période de vingt ans.

ARTICLE 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale, à un taux suffisant, d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevée que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspond au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

ARTICLE 8

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à la séance de ce conseil tenu le 5 décembre 2016.

LOUIS OUELLET,
Maire

NORMAND DESGAGNÉ,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Avis de motion : 7 novembre 2016
Adoption : 5 décembre 2016
Approbation des personnes habiles à voter : 19 décembre 2016
Approbation du MAMOT :
Publication :

Utilisation
d'une partie du
solde
disponible des
règlements
d'emprunt
fermé au 31
décembre 2016

UTILISATION D'UNE PARTIE DU SOLDE DISPONIBLE DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT FERMÉ AU 31 DÉCEMBRE 2016

R.2016-227

UTILISATION D'UNE PARTIE DU SOLDE DISPONIBLE DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT FERMÉ AU 31 DÉCEMBRE 2016

ATTENDU que la Municipalité de L'Ascension de N-S a un solde disponible de 276 294.10 \$ de Règlement d'emprunt fermé ;

ATTENDU que la Municipalité de L'Ascension de N-S désire utiliser une partie du solde disponible contre le capital et les intérêts de la dette au 31 décembre 2016, soit les règlements d'emprunt fermés suivants :

	Disponible 2016	Utilisé 2016
TECQ-SHDT	133 713.10 \$	57 399.37 \$
TECQ-2 ^{ième} RUE SUD	120 263.00 \$	14 971.41 \$
PRECO	<u>22 318.00 \$</u>	<u>22 318.00 \$</u>
TOTAL :	276 294.10 \$	94 688.78 \$

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Lise Blackburn,

APPUYÉE par Madame la conseillère Nellie Fleury,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

D'utiliser la somme de 94 688.78 \$ du solde disponible des Règlements d'emprunt fermés contre la dépense de capital et d'intérêts de la dette dû au 31 décembre 2016.

Adoptée

Demande de compensation pour l'entretien des chemins à double vocation

DEMANDE DE COMPENSATION POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS À DOUBLE VOCATION

R.2016-228

DEMANDE DE COMPENSATION POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS À DOUBLE VOCATION

ATTENDU que la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

ATTENDU que les critères du programme d'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

ATTENDU que le Ministère des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Municipalité de L'Ascension-de-Notre-Seigneur, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la route locale à compenser;

ATTENDU que l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd de l'année en cours

NOM DU OU DES CHEMINS SOLLICITÉS	LONGUEUR À COMPENSER (KM)	RESSOURCE TRANSPORTÉE	NOMBRE DE CAMIONS CHARGÉS/AN
Route de l'Église	6	Copeaux de bois	+ ou - 24 000
Route de l'Église	6	Billes de bois	+ ou - 7 500
Route de l'Église	6	Bois d'oeuvre	+ ou - 5 000
Route de l'Église	6	Granites	+ ou - 300
Route de l'Église	6	Tourbes	+ ou - 400

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

APPUYÉ par Madame la conseillère Nathalie Larouche,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que la Municipalité de L'Ascension-de-Notre-Seigneur demande au Ministère des Transports une compensation pour l'entretien du chemin à double vocation ci-dessus mentionné et ce, sur une longueur totale de 6 km et de bonifier par conséquent l'aide financière.

Adoptée

Demande de dérogation mineure de Monsieur Maxime Villeneuve en regard de la propriété située au 1320, 2^{ième} Rue Est

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR MAXIME VILLENEUVE EN REGARD DE LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 1320, 2^{ÈME} RUE EST

R.2016-229

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR MAXIME VILLENEUVE EN REGARD DE LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 1320, 2^{ÈME} RUE EST

- ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure, datée du 22 novembre 2016, a été déposée par Monsieur Maxime Villeneuve pour son immeuble situé au 1320, 2^{ème} rue Est;
- ATTENDU qu'un certificat de localisation a été déposé et préparé par Monsieur Pierre-Luc Pilote arpenteur -géomètre en date du 7 novembre 2016 ;
- ATTENDU que la demande de dérogation mineure est à l'effet de régulariser l'emplacement du garage dans la moitié avant de la cour latérale;
- ATTENDU que le règlement de zonage 2005-304 prévoit à l'article 4.2.3.1.5. que les garages isolés doivent être implantés dans la moitié arrière de la cour latérale
- ATTENDU que la demande de dérogation mineure est à l'effet de régulariser la superficie du garage à 42.35 mètres carrés ;
- ATTENDU que le règlement de zonage 2005-304 prévoit à l'article 5.5.1.1. que la superficie des bâtiments accessoires autorisés sur ladite propriété doivent être d'un maximum de 40.16 mètres carrés ;
- ATTENDU que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;
- ATTENDU que le projet a fait l'objet d'une demande de permis de construction conformément au règlement sur les permis et certificats de la municipalité ;
- ATTENDU que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;
- ATTENDU qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 3.1. du règlement sur les dérogations mineures numéro 2005-308 ;
- ATTENDU que le Comité Consultatif Urbanisme (C.C.U.) a recommandé la demande de dérogation mineure lors de sa réunion du 22 novembre 2016

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que le conseil accepte la demande de dérogation mineure afin de permettre le maintien du garage dans la moitié avant de la cour latérale et de régulariser la superficie du garage à 42.35 mètres carrés au lieu de 40.16 mètres carrés.

Adoptée

Demande de dérogation mineure de Monsieur Maxime Villeneuve en regard de la propriété située au 1330, 2^{ième} Rue Est

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR MAXIME VILLENEUVE EN REGARD DE LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 1330, 2^{ÈME} RUE EST

R.2016-230

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR MAXIME VILLENEUVE EN REGARD DE LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 1330, 2^{ÈME} RUE EST

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure, datée du 10 novembre 2016, a été déposée par Monsieur Maxime Villeneuve pour son immeuble situé au 1330, 2^{ème} rue Est;

ATTENDU qu'un certificat de localisation a été déposé et préparé par Monsieur Pierre-Luc Pilote arpenteur -géomètre en date du 7 novembre 2016 ;

ATTENDU que la demande de dérogation mineure est à l'effet de régulariser la marge de recule latérale de la remise à au moins 0.51 mètre ;

ATTENDU que le règlement de zonage 2005-304 prévoit à l'article 5.5.1.5.4 que la marge de recule latérale soit d'au moins 0.6 mètre ;

ATTENDU que la remise n'est pas pourvue de fenêtre du côté où porte la demande;

ATTENDU que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

ATTENDU que le projet a fait l'objet d'une demande de permis de construction conformément au règlement sur les permis et certificats de la municipalité;

ATTENDU que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

ATTENDU qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 3.1. du règlement sur les dérogations mineures numéro 2005-308 ;

ATTENDU que le Comité Consultatif Urbanisme (C.C.U.) a recommandé la demande de dérogation mineure lors de sa réunion du 22 novembre 2016

IL EST PROPOSE par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Madame la conseillère Nathalie Larouche,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que le conseil accepte la demande de dérogation mineure afin de permettre le maintien de la remise avec la marge de recule latérale d'au moins 0.51 mètres au lieu d'au moins 0.6 tel que prévu au règlement de zonage.

Adoptée

Renouvellement – Entente Intermunicipale de fourniture de service relative à l’urbanisme

RENOUVELLEMENT – ENTENTE INTERMUNICIPALE DE FOURNITURE DE SERVICE RELATIVE À L’URBANISME

R.2016-231

RENOUVELLEMENT – ENTENTE INTERMUNICIPALE DE FOURNITURE DE SERVICE RELATIVE À L’URBANISME

Monsieur le conseiller Michel Harvey propose, appuyé par Madame la conseillère Lise Blackburn, que le conseil municipal de L’Ascension de Notre-Seigneur accepte les conditions de renouvellement de cette entente pour une durée de trois (3) ans débutant le 1^{er} janvier 2017 et se terminant le 31 décembre 2019 et autorise Monsieur le maire Louis Ouellet et le directeur général et secrétaire trésorier Monsieur Normand Desgagné à signer l’entente intermunicipale de fournitures de service relative à l’urbanisme avec la Municipalité de Saint-Nazaire.

Adoptée à l’unanimité par les membres du conseil municipal

Autorisation de signataire – Protocole d’entente d’Hébergement, École Garnier de l’Ascension de N.-S.

AUTORISATION DE SIGNATAIRE – PROTOCOLE D’ENTENTE D’HÉBERGEMENT, ÉCOLE GARNIER DE L’ASCENSION DE N.-S

R.2016-232

AUTORISATION DE SIGNATAIRE – PROTOCOLE D’ENTENTE D’HÉBERGEMENT, ÉCOLE GARNIER DE L’ASCENSION DE N.-S

Madame la conseillère Lise Blackburn propose, appuyée par Monsieur le conseiller Jean Tremblay, d’autoriser Monsieur Normand Desgagné, directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de l’Ascension de N-S., le protocole d’entente d’hébergement bilatérale d’entraide en cas d’urgence.

Adoptée à l’unanimité par les membres du conseil municipal

Autorisation de signataire – Convention dans le cadre du projet d’implantation de chute à livres pour la bibliothèque publique affiliée à Réseau Biblio

AUTORISATION DE SIGNATAIRE – CONVENTION DANS LE CADRE DU PROJET D’IMPLANTATION DE CHUTE À LIVRES POUR LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE AFFILIÉE À RÉSEAU BIBLIO

R.2016-233

AUTORISATION DE SIGNATAIRE – CONVENTION DANS LE CADRE DU PROJET D’IMPLANTATION DE CHUTE À LIVRES POUR LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE AFFILIÉE À RÉSEAU BIBLIO

Madame la conseillère Lise Blackburn propose, appuyée par Monsieur le conseiller Jean Tremblay, d’autoriser Messieurs Louis Ouellet, maire et Normand Desgagné, directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de l’Ascension de N-S., la convention dans le cadre du projet de chute à livres pour la bibliothèque publique affiliée à Réseau Biblio.

Adoptée à l’unanimité par les membres du Conseil municipal.

Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable

RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

Le Directeur-général de la Municipalité présente au Conseil municipal le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable pour l'exercice financier 2015.

Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil municipal

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Le directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Normand Desgagné confirme le dépôt des formulaires de divulgation des intérêts pécuniaires des membres du conseil, en l'occurrence, Messieurs Louis Ouellet, Louis Harvey, Jean Tremblay, Michel Harvey et Mesdames Lise Blackburn, Nathalie Larouche et Nellie Fleury.

Dépôt du registre des déclarations de réception de marque d'hospitalité ou d'avantages reçus conformément à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale

DÉPÔT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS DE RÉCEPTION DE MARQUE D'HOSPITALITÉ OU D'AVANTAGES REÇUS CONFORMÉMENT À LA LOI SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE

Aux fins de se conformer à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, le directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Normand Desgagné, confirme le dépôt du registre des déclarations de réception de marque d'hospitalité ou d'avantages reçus des membres du conseil municipal d'un montant supérieur à 100 \$.

Collecte de Noël « *Sapin du Bon sens* »

COLLECTE DE NOËL « *SAPIN DU BON SENS* »

La Municipalité de L'Ascension-de-Notre-Seigneur participera encore une fois à la collecte régionale des arbres de Noël naturels « *Sapin du bon sens* », samedi le 7 janvier 2017. À cette occasion, la cueillette se fera de 9 heures à 14 heures au garage municipal.

Octroi de subvention à différents organismes

OCTROI DE SUBVENTION À DIFFÉRENTS ORGANISMES

R. 2016-234

OCTROI DES SUBVENTIONS À DIVERS ORGANISMES

ATTENDU que la municipalité a reçu quelques demandes d'aide financière au cours du dernier mois;

ATTENDU que les élus municipaux jugent à propos de donner suite à quelques-unes d'entre-elles;

ATTENDU les dispositions de l'article 8 du Code Municipal;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Nathalie Larouche,

APPUYÉE par Madame la conseillère Nellie Fleury,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

De verser une subvention à l'organisme suivant:

Centraide 100 \$

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer la dépense mentionnée dans la résolution numéro R. 2016-234.

Signé, ce 5 décembre 2016.

Normand Desgagné,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Rapport
mensuel
du maire

RAPPORT MENSUEL DU MAIRE

Monsieur le maire fournit l'information à l'assistance sur différents dossiers.

Affaires
nouvelles

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est discuté à cet item.

Période de
questions des
citoyens

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Les élus municipaux répondent aux questions de l'assistance.

Levée de
la séance
ordinaire

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

R. 2016-235

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

N'ayant plus d'item à l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

De lever la présente séance ordinaire à 21h.

Adoptée

LOUIS OUELLET, maire

NORMAND DESGAGNÉ,
Directeur général et secrétaire-trésorier